

Paris, le 13 janvier 2019



Le nouveau réseau de proximité des finances publiques Présentation

Le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a lancé, en juin dernier, une démarche innovante de rénovation du réseau de la direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Si le réseau actuel de la DGFIP est l'un des plus denses de l'État avec près de 3 600 points de contacts pour ses usagers, et des missions très diversifiées, il est aussi le fruit d'une organisation et d'usages qui ne correspondent plus aux besoins, évolutions et attentes de nos publics.

La démarche engagée depuis juin 2019 privilégie une approche pluriannuelle, concertée avec tous les acteurs, prenant en compte les besoins des territoires et l'attente forte de nos concitoyens de bénéficier d'un service public plus proche d'eux et plus efficace.

La concertation menée sur les projets dans les territoires a d'ores et déjà conduit dans plusieurs départements à un consensus sur les évolutions à venir, se traduisant par de premières conventions signées avec les Présidents de conseil départemental.

I. Les objectifs principaux de la démarche visent à :

- **Mieux répondre aux besoins de proximité des usagers**, notamment dans les territoires où le sentiment d'abandon de l'État se développe, en augmentant les accueils de proximité (à minima de 30 % d'ici 2022 / 2023). Cette présence, plus diversifiée prendra la forme d'une active participation aux espaces France Services mais aussi d'organisation de rendez-vous ou de permanences en mairies, ou par visio.
- **Répondre de façon plus satisfaisante aux besoins de conseil des élus locaux**, en renforçant significativement le soutien et l'expertise apportée par la DGFIP aux élus : près de 1 200 cadres seront dédiés dans les territoires à cette mission de conseil financier, fiscal, budgétaire et comptable et parallèlement, les activités de gestion seront mutualisées pour gagner en efficacité et rapidité.
- **Rééquilibrer la localisation des services de la DGFIP par des transferts des grandes métropoles vers les territoires :**
 - Au niveau national, par un mouvement de déconcentration de services installés en Île-de-France et dans les grandes métropoles, avec le lancement d'un appel à candidatures auprès des villes de province, petites et moyennes. Plusieurs dizaines de villes devraient ainsi bénéficier de l'implantation de près de 2500 emplois, en cohérence avec les objectifs gouvernementaux et les annonces du CITP du 14 novembre dernier.
 - Au niveau local, en sortant des emplois publics des chefs-lieux les plus peuplés pour les localiser dans des communes périphériques qui souffrent de difficultés d'accès au service public.

La démarche engagée, novatrice et profondément différente du dispositif antérieur d'« adaptation des structures et du réseau », annuel et limité à la DGFIP, repose sur :

- ⑩ **une visibilité pluriannuelle,**
- **la prise en compte de la problématique territoriale d'ensemble, en association avec les Préfets, en concertation avec les élus, en lien et complémentarité avec le développement des espaces France services.**

Une phase de concertation avec toutes les parties prenantes (cadres et organisations syndicales de la DGFIP, élus locaux et nationaux de chaque département) a été engagée depuis le 6 juin, par les directeurs départementaux des finances publiques, dans la plupart des départements.

Dans le cadre de ce projet, les agents de la DGFIP seront accompagnés : ils bénéficieront d'accompagnements financiers à la mobilité, de conditions de travail plus souples, en particulier par le développement du télétravail et du travail à distance et bénéficieront de parcours de carrière diversifiés fonctionnellement comme géographiquement.

II- L' avancement des projets, huit mois après le lancement de la démarche, atteste de la réalité du processus de concertation, qui a vocation à se poursuivre à un rythme différencié selon les départements.

> **La concertation externe**, avec les élus, et l'appui des Préfets, comme **interne**, avec les cadres, les agents et leurs représentants, **se déroule de façon plutôt ouverte, sérieuse, et souvent constructive**. Ces échanges ont conduit **dans tous les départements à faire évoluer dans des proportions significatives les projets initiaux, tant pour les structures propres traditionnelles de la DGFIP (services des impôts, trésoreries), que pour les nouveaux conseillers aux décideurs locaux, qui seront présents dans chaque EPCI, et pour les accueils de proximité (200 supplémentaires).**

Au total, alors que la DGFIP est aujourd'hui présente dans moins de 2 000 communes, elle devrait demain l'être dans près de 3 000.

> **La concertation a montré également la nécessité de desserrer le calendrier prévisionnel de mise en place de l'organisation cible**, et de prévoir un lissage des opérations si besoin jusqu'en 2023.

> **Dans la majorité des départements, la concertation touche à son terme**. Cette échéance ne marque pas l'achèvement du processus, mais le passage d'une étape au terme de laquelle il restera nécessaire de veiller à l'information et au dialogue avec l'ensemble des parties prenantes, et à l'accompagnement des cadres et agents.

Fin 2019, 15 conventions avaient été signées au niveau départemental, avec les Présidents de Conseil départementaux, et près de 100 conventions au niveau d'EPCI, avec les élus locaux, pour acter l'adhésion la plus large obtenue sur la proposition de réseau de proximité. Ce document engage la DGFIP sur le maintien de son réseau et de ses services jusqu'en 2026. D'autres conventions seront prochainement signées, sur la même maille départementale ou au niveau des EPCI.